

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 21 OCTOBRE 2024**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 33

Nb. de représentés : 9

Nb. d'absents : 11

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un octobre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 35/1727 :**

Maitrise d'oeuvre pour l'aménagement d'infrastructures routières et d'espaces publics sur le secteur de hôtel de ville - centre administratif- berges de la rivière d'abord - autorisation de signature du marché

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEÉ Jean François, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Héléna, RAVAT Adame, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

**REPRESENTE (S) :**

MM. VALY Nazir (par Monsieur Mohammad OMARJEE), FATIMA Sofa (par Madame Marie Richela CHAMBI DJOUMBAMBA), PALIOD Marie Claude (par Madame ARAYE Héléna), TAN Willy (par Monsieur Jean François TEVANEÉ), GUIEN Marie Claire (par Monsieur Mariot MINATCHY), MALET Viviane (par Madame Béatrice SIGISMEAU), PAPY Anne Marie (par Madame Denise HOARAU), RAYMOND Edmée (par Madame Marie Line BRINDON), RIVIERE Christelle (par Monsieur Stéphan DIJOUX).

**ABSENTS :**

MM. FERDE Thérèse, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, DAFFON Amédée Albert, JETTER Régine, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaél, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 25 octobre 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 15 octobre 2024.



Michel FONTAINE

Aceuse de réception en préfecture  
074-219740164-20241021-35-1727-DE  
Date de télétransmission : 24/10/2024  
Date de réception préfecture : 24/10/2024

**Affaire n°35/1727 : Maitrise d'oeuvre pour l'aménagement d'infrastructures routières et d'espaces publics sur le secteur de hôtel de ville - centre administratif- berges de la rivière d'abord - autorisation de signature du marché.**

Chargé de Projets Structurants et Relation DCP - Direction Générale des Services Techniques

- Le Maire informe l'Assemblée que la Ville de Saint-Pierre a lancé une réflexion pour une rénovation complète des espaces publics de tout le secteur de l'Hôtel de Ville, compris entre la rue Pierre Raymond Hoarau à l'Ouest, la Rivière D'abord à l'Est, la rue des Bons Enfants au Nord et le Boulevard Hubert Delisle au Sud.

- Cette rénovation des espaces publics s'accompagne de la réalisation de plusieurs opérations d'envergure : le centre administratif communal, la rénovation de l'Hôtel de Ville et de ses abords, la création du parc des berges le long de la rivière d'Abord.

- Ces travaux significatifs vont redéfinir complètement le cœur de ville, son organisation ainsi que son image.

Au vu de ce contexte, la Ville de Saint-Pierre souhaite mettre en harmonie l'ensemble des projets du quartier de l'Hôtel de Ville et du futur centre administratif afin de permettre une réalisation par phases et cohérente des aménagements en réduisant l'impact sur la circulation et les espaces publics.

Les enjeux du projet sont notamment les suivants :

- Mise en valeur du jardin de l'Hôtel de Ville, ouverture sur les rues adjacentes, notamment côté rue Pierre Raymond Hoarau,
- Confortement et valorisation de la végétalisation dans les espaces publics et dans les rues,
- Extension du mail piéton,
- Valorisation de la perspective entre le jardin de l'hôtel de ville et la rue du port, ainsi que depuis le mail vers la rivière d'Abord,
- Mise en valeur de la batterie militaire découverte lors des fouilles archéologiques et réalisation d'une placette mémorielle.

Ainsi, une consultation a été lancée en vue de la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'infrastructures routières et d'espaces publics sur le secteur de l'Hôtel de Ville – Centre administratif – Berges de la Rivière d'abord dans le cadre de l'action du cœur de ville de Saint-Pierre.

- La procédure retenue pour la consultation de maîtrise d'œuvre est celle de l'appel d'offres ouvert en application des articles L2124-1, L2124-2, R2124-1, R2124-2 1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique.

- L'Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) a été envoyé à la publication le lundi 08 avril 2024 avec une date limite de remise des offres fixée au vendredi 24 mai 2024 à 15h00 (heure locale).

Du fait de la planification d'autres opérations sur le même secteur, le marché de maîtrise d'œuvre est un marché à tranches en application des articles R2113-4 à R2113-6 du CCP. Il est décomposé en une tranche ferme et sept (07) tranches optionnelles comme suit :

	Tous secteurs	Rue HOARAU Rue Bons Enfants Rue GUIGNARD HAUT	Jardin de l'Hôtel de Ville	Avenue des Indes – Secteur Mail	Avenue des Indes – Secteur Placette mémorielle / Batterie militaire	Rue du Port	Rue de la Gendarmerie	Avenue du Président Mitterrand
Elément de mission	Tranche ferme	Tranche optionnelle n°1	Tranche optionnelle n°2	Tranche optionnelle n°3	Tranche optionnelle n°4	Tranche optionnelle n°5	Tranche optionnelle n°6	Tranche optionnelle n°7
AVP + PA	X							
PRO		X	X	X	X	X	X	X
DCE		X	X	X	X	X	X	X
ACT		X	X	X	X	X	X	X
VISA		X	X	X	X	X	X	X
DET		X	X	X	X	X	X	X
AOR		X	X	X	X	X	X	X

La partie de l'enveloppe financière affectée par le Maître d'Ouvrage à la réalisation de l'ensemble des travaux est fixée à 6 215 000,00 € HT, décomposée par tranche optionnelle (TO) comme suit :

		Enveloppe financière prévisionnelle € HT
T01	Rue HOARAU Rue Bons Enfants Rue GUIGNARD HAUT	1 130 000,00 €
T02	Jardin de l'Hôtel de Ville	1 725 000,00 €
T03	Avenue des Indes - Secteur Mail	2 000 000,00 €
T04	Avenue des Indes – Secteur Placette mémorielle / Batterie militaire	350 000,00 €
T05	Rue du Port	175 000,00 €
T06	Rue de la Gendarmerie	490 000,00 €
T07	Avenue du Président Mitterrand (secteur entre la rue Auguste Babet et la radier)	345 000,00 €

- La durée du marché de maîtrise d'œuvre court à compter de sa date de notification et s'achève à la fin de la période de garantie de parfait achèvement de l'ensemble des travaux (toutes tranches confondues) et le cas échéant jusqu'à obtention du quitus de levée de la dernière réserve (soit une durée prévisionnelle d'exécution du marché de QUATRE-VINGT-SEIZE (96) MOIS).

La durée de la tranche ferme court à compter de sa notification jusqu'à l'approbation du permis d'aménager par les services instructeurs.

La durée de chaque tranche optionnelle court à compter de la notification de l'ordre de service prescrivant son affermissement jusqu'à la fin de la période de garantie de parfait achèvement des travaux prévus.

La durée maximale d'affermissement de chaque tranche optionnelle (TO) est de QUARANTE-HUIT (48) MOIS à compter de l'approbation du permis d'aménager par les services instructeurs.

Le vendredi 27 septembre 2024, la Commission d'Appel d'Offres a décidé de choisir, au titre de l'« offre économiquement la plus avantageuse », conformément aux critères énumérés dans le règlement de la consultation (valeur technique – 60% et valeur économique – 40%), l'offre du groupement « SETEC INTERNATIONAL SOCIETE SAS (*mandataire*) / SAS LABORATOIRE D'ECOLOGIE URBAINE REUNION (LEU REUNION) / ETUDIS IDR (*cotraitants*) / RIA CONSEIL (*sous-traitant de SETEC INTERNATIONAL SOCIETE SAS*) / REUNIR (*sous-traitant d'ETUDIS IDR*) » pour un montant global et forfaitaire (toutes tranches confondues) de 430 252,86 € TTC.

Les sommes dues en exécution seront imputées sur la ligne budgétaire **020 2031 15020 001 40**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20241021-35-1727-DE  
Date de télétransmission : 24/10/2024  
Date de réception préfecture : 24/10/2024

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,  
**DECIDE :**

- **DE L'AUTORISER**, lui, l'élue déléguée, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à **SIGNER** le marché de maîtrise d'œuvre sur le fondement des conditions qui y sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire (y compris en cours d'exécution, et s'il y a lieu la décision portant résiliation du marché).

P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



Michel FONTAINE

